Image not found or type unknown

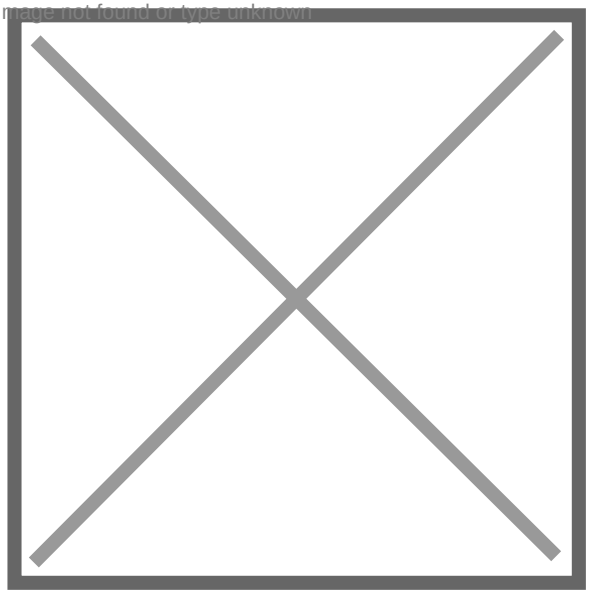

Partir de la belgique pour habiter en concubinage en france

Par **monpetitloup**, le **28/04/2011** à **22:36**

Bonjour à tous,
Je suis perdue dans toute les publications possible concernent les droits que je pourrais avoir avec mes enfants en France.
Voilà donc je demande de l'aide si possible d'autre navigateur ici.
Je suis Belge,j'ai 5 enfants qui démenageraient avec moi, je suis au chomage depuis ma 2 ème grossesse suite à une faillite de la sociètè ou j ai travailler et depuis je suis rester à la maison pour m'occuper de mes enfants.
J'aurai aimer savoir ce que je dois entamer comme procedure et quel droit financier que j'aurai droit , mon concubin en question travail et habite en France depuis +/- 9 ans.
Serait - il mieux de nous mettre tous à ça charge?
Je compte vraiment sur ce site pour me donner des conseils avant de faire une boulette en voulent changer de Pays pour continuer une vie heureuse en France.
je vous remercie à tous ceux qui pourront me conseiller ou me diriger vers certain site ou je pourrai trouver des réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés